

## AXIAL ONE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
1.1	18.12.2019	S00028658750	

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AXIAL ONE  
Design code : A15343M

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds.fr@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## AXIAL ONE

Version 1.1      Date de révision: 18.12.2019      Numéro de la FDS: S00028658750      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cloquintocet-méxyle  
pinoxaden



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

pinoxadène (ISO)  
cloquintocet-méthyle

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3 01-2119451151-53	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
carbonate de propylène	108-32-7 203-572-1 607-194-00-1 01-2119537232-48	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
pinoxadène (ISO)	243973-20-8  607-726-00-2	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H335	>= 3 - < 10

## AXIAL ONE

Version 1.1      Date de révision: 18.12.2019      Numéro de la FDS: S00028658750      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
cloquintocet-méxyle	99607-70-2 01-2119381871-32	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
florasulame (ISO)	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 0,25 - < 1
naphtalène	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

## AXIAL ONE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
1.1	18.12.2019	S00028658750	

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les

## AXIAL ONE

Version 1.1      Date de révision: 18.12.2019      Numéro de la FDS: S00028658750      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

aires de stockage et les con-  
teneurs

réipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien venti-  
lé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à  
l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour ani-  
maux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5	TWA	8 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	Fournisseur
pinoxadène (ISO)	243973-20-8	TLV-C	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
cloquintocet-méxyle	99607-70-2	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	91/322/EEC
Information supplémentaire	Indicatif			
	91-20-3	VME	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	450 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	90 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	47 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets systémiques	9,5 mg/kg
	Consomma-	Oral(e)	Exposition à court	25 mg/kg

## AXIAL ONE

Version 1.1      Date de révision: 18.12.2019      Numéro de la FDS: S00028658750      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

	teurs		terme, Effets systé- miques	
	Consomma- teurs	Oral(e)	Exposition à long terme, Effets systé- miques	5 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systé- miques	95,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systé- miques	19,1 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systé- miques	28,5 mg/kg
	Consomma- teurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systé- miques	5,7 mg/kg
tris(2-ethylhexyl) phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	350 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	2800 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	40 mg/kg
	Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	200 mg/kg
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	500 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	200 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
carbonate de propy- lène	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	176 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
Solvant naphta aro- matique lourd (pé-	Utilisation industrielle	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg



## AXIAL ONE

Version 1.1 Date de révision: 18.12.2019 Numéro de la FDS: S00028658750 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

trole); kérozène — non spécifié				
	Utilisation industrielle	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
cloquintocet-méxyle	Utilisation industrielle	Dermale	Exposition à long terme, Effets systémiques	3,33 mg/kg
	Utilisation industrielle	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,303 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
alcool benzylique	Sol	0,456 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Eau douce	1 mg/l
tris(2-ethylhexyl) phosphate	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Eau de mer	0,09 mg/l
		Station de traitement des eaux usées
carbonate de propylène	Sol	0,81 mg/kg
	Eau douce	0,9 mg/l
	cloquintocet-méxyle	Eau douce
Sédiment d'eau douce		0,934 mg/kg poids sec (p.s.)
		Eau de mer
	Sédiment marin	0,0934 mg/kg poids sec (p.s.)
		Sol

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

## AXIAL ONE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
1.1	18.12.2019	S00028658750	

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 mn  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Porter selon besoins:  
Vêtements étanches

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : clair légèrement à opalescent  
Couleur : jaune-orange à brun orange

Odeur : aromatique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 3 - 7  
Concentration: 1 z%w/v

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	107 °C(102,6 kPa) Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,015 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité(s)		
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	22,8 ymm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle	:	31,3 mN/m
-----------------------	---	-----------

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :  
Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Composants:**

##### **alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.230 mg/kg

##### **pinoxadène (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 4,63 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **cloquintocet-méxyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,935 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Plus haute concentration possible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **florasulame (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **naphtalène:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Composants:**

##### **pinoadène (ISO):**

Méthode : Basé sur l'effet observé chez l'homme  
Résultat : Irritant pour la peau.

##### **cloquintocet-méxyle:**

Espèce : Lapin

## AXIAL ONE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
1.1	18.12.2019	S00028658750	

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **florasulame (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Composants:**

##### **carbonate de propylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

##### **alcool benzylique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **pinoadène (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **cloquintocet-méxyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **florasulame (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Souris  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Composants:**

##### **pinoadène (ISO):**

Type de Test : Cellules de lymphome de souris  
Espèce : Souris  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

## AXIAL ONE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
1.1	18.12.2019	S00028658750	

Type de Test : Sensibilisation respiratoire  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.  
Remarques : Expérience de l'exposition humaine

### **cloquintocet-méxyle:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **florasulame (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **carbonate de propylène:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène., Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

##### **pinoadène (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **cloquintocet-méxyle:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **florasulame (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène., Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **carbonate de propylène:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

##### **pinoadène (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

##### **cloquintocet-méxyle:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### **florasulame (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### **naphtalène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

#### **carbonate de propylène:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

#### **pinoadène (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

#### **cloquintocet-méxyle:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

#### **florasulame (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Composants:**

#### **pinoadène (ISO):**

Evaluation : Basé sur l'effet observé chez l'homme, La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Remarques : Difficultés respiratoires  
Toux  
Irritation aiguë du système respiratoire conduisant à une oppression de la poitrine et à un état asthmatique.

#### **cloquintocet-méxyle:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.



## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Composants:**

##### **pinoadène (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### **cloquintocet-méxyle:**

Organes cibles : Système urinaire, Foie  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Composants:**

##### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 7 j  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,063 mg/l  
Durée d'exposition: 7 j  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):  
0,063 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

de substances similaires.

### **Composants:**

#### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **alcool benzylique:**

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 658 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

#### **pinxadène (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 52 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 41 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,72 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,94 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,73 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 j

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 6,6 mg/l  
Durée d'exposition: 28 zd  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

#### **cloquintocet-méxyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gobiocypris rarus (goujon rare)): 0,102 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,82 mg/l

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

les autres invertébrés aquatiques  
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,12 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,437 mg/l  
Durée d'exposition: 21 zd  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **florasulame (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 292 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,00942 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

### **naphtalène:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

**carbonate de propylène:**

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

**pinoadène (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: dégradé rapidement

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0,3 j  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**cloquintocet-méxyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0,4 j  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**florasulame (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 9 - 29 j  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**pinoadène (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

**cloquintocet-méxyle:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,24 (25 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

**pinoadène (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0,1 - 1,8 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**cloquintocet-méxyle:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2,4 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**florasulame (ISO):**

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Très fortement mobile dans le sol.  
Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2 - 18 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### **Composants:**

##### **carbonate de propylène:**

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

##### **alcool benzylique:**

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

##### **pinoadène (ISO):**

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

##### **cloquintocet-méxyle:**

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

		lages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	:	Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
Code des déchets	:	15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 3082
ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLORASULAM)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLORASULAM)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLORASULAM)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLORASULAM)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (FLORASULAM)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### ADN

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

### IATA\_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.		

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 to	200 to
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et	2.500 to	25.000 to



## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 65

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H228	: Matière solide inflammable.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

## AXIAL ONE

Version 1.1	Date de révision: 18.12.2019	Numéro de la FDS: S00028658750	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Sol.	: Matières solides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
91/322/EEC	: Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
91/322/EEC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chi-

## AXIAL ONE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
1.1	18.12.2019	S00028658750	

miques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361d
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR